

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593 30 mars 2011

SOMMAIRE

2 Build S.A 28429	Comptoir des Fers et Métaux S.A 28446
Absolute Ventures S.A	Comptoir des Fers et Métaux S.A 28446
Adho Immo S.A	Cum Grano Salis S.à r.l
Agardh Invest S.A	Datart Investments S.A 28446
Agathos S.à r.l	Datart Investments S.A 28447
Ambrew S.A	Datart Investments S.A 28447
ANFINANZ Holding SPF S.A 28432	Deimex S.A
Antonio Fusco International S.A 28432	Dimalux S.A
Arche Investments S.à r.l 28430	Dinagui S.A
Atelier Engler S.à r.l	Dinagui S.A
AWAS Finance Luxembourg S.à r.l 28432	Domaine des Cheras, SA SPF28461
Awyoce28432	Eschborn I Hotel S.à r.l
Awyoce	Etna 28462
Awyoce	Etna 28462
Bain Capital Everest Manager Holding	Etna 28461
SCA28448	Etoile Deuxième S.à r.l 28462
Balestra Properties S.A28434	Eurocom Real Estate28461
Bath House S.à r.l	European Financial Stability Facility 28461
Bayovar Holdings28433	Extensa Luxembourg S.A 28461
B.C. Holdings S.à r.l	FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l 28464
BRE/Europe 4 S. à r.l	Gunnerston Properties S.A 28445
Bugatti International S.A 28443	Kompass Venture Capital S.A 28464
Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l 28434	Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.
Butterfly Valley S.à r.l	28463
C 2004	Newlux Patrimoine Investissements S.à r.l.
C 2004	28463
C 2004	Nova Ban Corporation Luxembourg S.A.
Canopus Investments S.A 28445	28463
Cesar Vostok Holding S.à r.l 28444	Prime Invest I
Champignac	Urbanreit Lux S.A.
C.N. International SA28444	Video Import and Co S.A
Cofalux Immobilière S.A	Wing SAH 28418
CommsCo Finance S.A. Luxembourg 28444	XXI Investments S.A.
Compagnie de Distribution Africaine	
(CDA)28446	



Video Import and Co S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.394.

La société AD CORPORATE SERVICES S.A.R.L. dénonce le siège social mis à disposition au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE de VIDEO IMPORT AND CO S.A. avec effet immédiat.

Pétange, le 1 er janvier 2011.

Signature

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2011023456/11.

(110027486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Wing SAH, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.933.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 10 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société WING SAH inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.933

Le même jugement a nommé juge commissaire Jean Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2011023459/18.

(110027683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Prime Invest I, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "PRIME INVEST I" (the "Company") a "société anonyme holding" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 53202, incorporated on December 13, 1995 by a deed of Me Alex WEBER, civil law notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 of February 14, 1996.

The by-laws of the Company have been amended for the last time on May 25, 2001 pursuant to resolutions of the board of directors, an extract of which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 165 of January 30, 2002.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007.
- 2. Subsequent amendment of article 4 of the by-laws relating to the purpose of the company which henceforth will read as follows:



English version

" Art. 4. The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

French version

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Amendment of article 1 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version

"Art. 1. There exists a Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company, PRIME INVEST I that will be governed by these articles and by the relevant legislation."

French version

- « **Art. 1** er. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société anonyme, PRIME INVEST I, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»
 - 4. Amendment of article 21 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version

"Art. 21. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Private Wealth Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these by-laws do not provide for the contrary."

French version

- « Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»
 - 5. Establishment of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.
- 6. Increase of capital in the amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euro) to raise it from EUR 88,200 (eighty-eight thousand two hundred Euro) to EUR 288,200 (two hundred eighty-eight thousand two hundred Euro) by the conversion into share capital of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company; by creation and issue of 8,000 (eight thousand) new shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be allotted to the creditor in exchange of the contribution of such claim.
 - 7. Subscription of the 8,000 (eight thousand) new shares by ODESSA SECURITIES S.A.
- 8. Establishment of a new authorized capital of EUR 2,882,000 issued in the form of shares, and authorization to be granted to the board of directors to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a pre-



ferential subscription right and to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital.

9. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 288,200 (two hundred eighty-eight thousand two hundred Euro) divided into 11,528 (eleven thousand five hundred twenty-eight) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 2,882,000 (two millions eight hundred eighty-two thousand Euro) to be divided into 115,280 (one hundred fifteen thousand two hundred eighty) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 23, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

French version

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 288.200 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cents euros) représenté par 11.528 (onze mille cinq cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.882.000 (deux millions huit cent quatrevingt-deux mille euros) qui sera représenté par 115.280 (cent quinze mille deux cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.



Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

10. In order to adapt the by-laws of the company to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, amendment of articles 7, 11 and 16 which henceforth will read as follows:

English version

"Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings."

- "**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."
- "**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

French version

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

- « Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»
- 11. Modification of the date of the annual general meeting from the first Friday of the month of September to the first Friday of the month of June and for the first time in 2011.
 - 12. Amendment of 1st paragraph of article 15 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version

"The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday of the month of June at 10.00 o'clock."

French version

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented



shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

With the previous agreement of the bondholders given under private seal, the meeting decided to amend the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a holding company as defined by the Law of July 31, 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the meeting decided to amend article 4 of the by-laws relating to the purpose of the Company which henceforth will read as follows:

" Art. 4. The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

Third resolution

The meeting decided to amend article 1 of the by-laws which henceforth will read as follows:

"**Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company, PRIME INVEST I, that will be governed by these articles and by the relevant legislation."

Fourth resolution

The meeting decided to amend article 21 of the by-laws which henceforth will read as follows:

"**Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Private Wealth Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these by-laws do not provide for the contrary."

Fifth resolution

The meeting decided to establish the nominal value of each share at EUR 25 (twenty-five Euro).

Sixth resolution

The meeting decided to increase the Company's share capital by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euro) in order to raise it from EUR 88,200 (eighty-eight thousand two hundred Euro) to EUR 288,200 (two hundred eighty-eight thousand two hundred Euro) by the conversion into share capital of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim held by ODESSA SECURITIES S.A. against the Company; by creation and issue of 8,000 (eight thousand) new shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be allotted to the creditor in exchange of the contribution of such claim.



Seventh resolution

Thereupon intervened ODESSA SECURITIES S.A., "société anonyme", with registered office in Panama, Salduba Building, 53 rd Street East, here represented by Mr Luc HANSEN, prenamed, who declared to subscribe to the 8,000 (eight thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, and to fully pay them up by the contribution in kind of an uncontested, current and immediately exercisable claim of at least EUR 200,000 (two hundred thousand Euro) held against the Company.

Report of the Independent Auditor

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies, as amended, a report has been drawn up on 7 December 2010 by FIDEWA Audit S.A., with registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, signed by Raphael LOSCHETTER, independent auditor, which contained the following conclusion:

"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 200,000.- resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 8,000 new shares of PRIME INVEST I to be issued at a nominal price of EUR 25.- each."

Said report after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Eighth resolution

Having heard the report of the board of directors established pursuant to article 32-3 (5) of the law on Commercial Companies, as amended, the meeting decided to establish a new authorized capital and to fix it at EUR 2,882,000 (two millions eight hundred eighty-two thousand Euro) and to authorize the board of directors for a period of five years ending on 23 December 2015 to increase the share capital within the limits of the authorized capital, by creation and issue of new shares, without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued

The board of directors is also empowered to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital and within the limits of the authorized capital specified hereabove.

Ninth resolution

In consequence of the foregoing resolution the meeting decided to amend article 5 of the by-laws which henceforth will read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 288,200 (two hundred eighty-eight thousand two hundred Euro) divided into 11,528 (eleven thousand five hundred twenty-eight) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 2,882,000 (two millions eight hundred eighty-two thousand Euro) to be divided into 115,280 (one hundred fifteen thousand two hundred eighty) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 23, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.



A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

Tenth resolution

In order to adapt the by-laws of the Company to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the meeting decided to amend articles 7, 11 and 16 of the by-laws which henceforth will read as follows:

"Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings."

- "**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."
- "Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

Eleventh resolution

The meeting decided to modify the date of the annual general meeting from the first Friday of the month of September to the first Friday of the month of June and for the first time in 2011.

Twelfth resolution

In consequence of the foregoing resolution the meeting decided to amend 1 st paragraph of article 15 of the by-laws which henceforth will read as follows:

"The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday of the month of June at 10.00 o'clock."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,400.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French version of the preceding text.

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PRIME INVEST I» (la «Société»), société anonyme holding ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 53202, constituée le 13 décembre 1995 suivant un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 14 février 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 mai 2001 suivant résolutions du conseil d'administration dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 du 30 janvier 2002.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



Le président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.
 - 2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- 3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 1** ^{er} . Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société anonyme, PRIME INVEST I, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»
 - 4. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»
 - 5. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
- 6. Augmentation de capital à hauteur de EUR 200.000 (deux cent mille euros) afin de le porter de EUR 88.200 (quatre-vingt-huit mille deux cents euros) à EUR 288.200 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cents euros) par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société, par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles actions de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer au créancier en échange de l'apport de sa créance.
 - 7. Souscription des 8.000 (huit mille) nouvelles actions par ODESSA SECURITIES S.A.
- 8. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.882.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.
 - 9. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 288.200 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cents euros) représenté par 11.528 (onze mille cinq cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.882.000 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille euros) qui sera représenté par 115.280 (cent quinze mille deux cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou



même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

- 10. Afin d'adapter les statuts de la société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, modification des articles 7, 11 et 16 qui auront dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

- « **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»
- 11. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier vendredi du mois de septembre au premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2011.
 - 12. Modification du 1 ^{er} alinéa de l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

Avec l'accord préalable des obligataires donné sous seing privé, l'assemblée a décidé de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.



Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée a décidé de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1** er. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société anonyme, PRIME INVEST I, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer la valeur nominale des actions à EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 200.000 (deux cent mille euros) afin de le porter de EUR 88.200 (quatre-vingt-huit mille deux cents euros) à EUR 288.200 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cents euros) par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par ODESSA SECURITIES S.A. sur la Société, par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles actions de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer au créancier en échange de l'apport de sa créance.

Septième résolution

Est ensuite intervenu ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53 rd Street East, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, qui a déclaré souscrire aux 8.000 (huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'au moins EUR 200.00 (deux cent mille euros) détenue sur la Société.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 7 décembre 2010 par FIDEWA Audit S.A., ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, signé par Raphael LOSCHETTER, réviseur d'entreprises, dont la conclusion est la suivante:

«Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 200,000.- resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 8,000 new shares of PRIME INVEST I to be issued at a nominal price of EUR 25.- each.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Huitième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée a décidé d'instaurer un nouveau capital autorisé et de le fixer à



EUR 2.882.000 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille euros), et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 décembre à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, par la création et l'émission de nouvelles actions, sans toutefois réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration est également autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié.

Neuvième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 288.200 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cents euros) représenté par 11.528 (onze mille cinq cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.882.000 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille euros) qui sera représenté par 115.280 (cent quinze mille deux cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Dixième résolution

Afin d'adapter les statuts de la Société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»



« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Onzième résolution

L'assemblée a décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier vendredi du mois de septembre au premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2011.

Douzième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée a décidé de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. HANSEN, S. BOULARD, C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007822/593.

(110008578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

XXI Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.175.

Le 7 février 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société XXI INVESTMENTS S.A.

Partant, le siège social de ladite société XXI INVESTMENTS S.A. est dénoncé à la date de ce jour.

Pour extrait conforme FIDUCENTER S.A. Le domiciliataire Michaël Zianveni / Marc Koeune Partner / Partner

Référence de publication: 2011023460/14.

(110027542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

2 Build S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.358.

Le siège de la société au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg le 3 février 2011. Comexco International s.à r.l. Pour le domiciliataire M. Van Hoek

Gérant

Référence de publication: 2011023461/13.

(110027616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 99.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023465/10.

(110028138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023466/10.

(110028281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Atelier Engler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7244 Bereldange, 19, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 144.963.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011023468/10.

(110028432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Absolute Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1 ^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:



- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023473/38.

(110028526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le siège social de la société ADHO IMMO S.A., à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid, inscrite au R.C. de LUXEMBOURG, section B numéro B.84.086, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg le 15 février 2011.

Maître Daniel PHONG

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011023474/11.

(110028288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Agardh Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.736.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023476/10.

(110028775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Agathos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.368,06.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 64.687.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2011

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2011 que:

- la démission de Monsieur Ivo HEMELRAAD de son mandat de gérant est acceptée avec effet immédiat;
- la démission de Monsieur Wim RITS de son mandat de gérant est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Madame Françoise DUMONT, née le 18 novembre 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,



Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont nommés gérants de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antonella Graziano / Alain Renard

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011023477/24.

(110028500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

ANFINANZ Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 38.739.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023483/10.

(110028380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Antonio Fusco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023484/10.

(110028654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

AWAS Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 153.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg 30 juin 2010

L'Assemblée Générale décide et accepte la démission de Monsieur Frédéric Mireur, gérant de la Société avec effet au 30 juin 2010

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet au 30 juin 2010, Monsieur Frédéric Feyten, Avocat, né le 2 juillet 1966 à Bonheiden (Belgique), demeurant professionnellement 291, route d'Arlon à L-2016 Luxembourg nouveau gérant de la Société en remplacement du gérant démissionniare pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023485/16.

(110028522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Awyoce, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.882.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023486/9.

(110028132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



Awyoce, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.882.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023487/9.

(110028142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Awyoce, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.882.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023488/9.

(110028146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

B.C. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023491/9.

(110028540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Bath House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2011023493/10.

(110028689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.977.

Par résolutions prises en date du 3 décembre 2010, l'associé unique a décidé de nommer KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de Réviseur d'Entreprise agréé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011023494/13.

(110028194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.658.

Par la présente je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de la société Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l. RCS Luxembourg B 108.658 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 Octobre 2008.

Cyril Lamorlette.

Référence de publication: 2011023495/10.

(110028127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Balestra Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.640.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011023496/12.

(110028598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Urbanreit Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.091.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December,

In front of M $^{\rm e}$ Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Meridional Europa, S.L., a private limited company incorporated under Spanish law (Sociedad de responsabilidad limitada) on the 16 November 1999 and with registered office at c/ Maria de Molina 39, 5° izquierda, E-28006 Madrid, Spain, registered with the Trade and Companies Register of Madrid (Registro Mercantil de Madrid) under Volume 14753, Folio 203, Section 8, Sheet M-245.023 (Tomo 14.753, Folio 123, Hoja n° M-245.023, Sección 8 inscripción 5).

here represented by Mr. Gregor BERKE, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Madrid on December 28, 2010.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

- Art. 1. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "URBANREIT LUX S.A.", (hereafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended and by the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.



Art. 4. The object of the Company is the acquisition and the development of real estate assets of urban nature for their lease.

The Company may also acquire and hold participating interests in other companies, either Luxembourg or foreign, provided that their main corporate object is the acquisition and development of real estate assets of urban nature for their lease and provided that they qualify as Qualifying Subsidiaries as defined in Article 17 of the present articles.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The authorised capital is set at EUR 15,000,000 (fifteen million Euros) represented by 15,000,000 (fifteen million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the first Friday of the month of March at 10.00 a.m. and for the first time in two thousand eleven.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of incorporation, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of incorporation of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of



the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of Directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.



Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts - Dividends

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on thirty-first December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December, two thousand eleven.
- **Art. 16.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

- **Art. 17.** Distributable profits and capital gains of the Company must be distributed to the shareholders according to the following rules and minimum amounts:
 - 1. At least ninety percent of the profits deriving from rental income and ancillary activities of the Company;
- 2. At least fifty percent of the profits derived from capital gains in connection with the sale of real estate property or of participations in Qualifying Subsidiaries (as defined below);
- 3. Hundred percent of the profits arising out of the dividends received from Qualifying Subsidiaries; dividends received from Qualifying Subsidiaries must be paid out within one month following the date of shareholders resolution of the Qualifying Subsidiary to distribute dividends.

Qualifying Subsidiaries are Luxembourg or foreign companies that have as their main corporate object the acquisition and development of urban real estate for rental purposes and that are subject to a similar regulatory regime as the Spanish Law 11/2009 dated 27 October 2009 on SOCIMI (Sociedades cotizadas de inversion en el Mercado inmobiliario) regarding the mandatory distribution of dividends, eligible investments and allowed leverage. Regulated real estate collective investment funds and companies may also qualify as Qualifying Subsidiaries.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	Paid-up	Number
	Capital	Capital	of Shares
Meridional Europa, S.L	31,000	31,000	31,000
Total	31,000	31,000	31,000

Each of the 31,000 shares of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 31,000 is as of now available to the Company.



Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as here above stated, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

- 1. The number of directors is fixed at 1 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one).
- 2. Meridional Europa, S.L., as aforementioned, is appointed Director of the Company. The Director nominates as permanent representative Mr. Jesus Garcia de Ponga, with professional residence at c/ Maria de Molina 39, 5° izquierda, E-28006 Madrid, Spain.
- 3. Ms. Carmen María Calleja Pinilla, with professional residence at c/Miguel Angel 16, 2° izquierda, E-28010 Madrid, is appointed statutory auditor.
- 4. The term of office of the director and of the statutory auditor will end at the date of the annual general meeting of shareholders resolving the approbation of the accounts as at December 31, two thousand eleven.
 - 5. The registered office of the Company is set at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte:

L'an deux mille dix, le trente et un décembre,

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Meridional Europa, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol (sociedad de responsabilidad limitada) établie le 16 novembre 1999 avec siège social à c/ Maria de Molina 39, 5° izquierda, E-28006 Madrid, Espagne, enregistrée au Registre de Commerce de Madrid (Registro Mercantil de Madrid) dans le Volume 14753, Folio 203, Section 8, Feuille n° M-245.023 (Tomo 14.753, Folio 123, Hoja n° M-245.023, Sección 8 inscripción 5).

ici représentée par Monsieur Gregor BERKE, avocat demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Madrid le 28 décembre 2010.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I er . Nom - Durée - Siège social - Objet social

- Art. 1 ^{er}. Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "URBANREIT LUX S.A.", (appelée ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est l'acquisition et le développement de propriétés foncières urbaines pour location.

L'objet de la Société permets aussi de prendre des participations dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, pourvu que leur objet prévoit seulement l'acquisition et développement de propriétés foncières urbaines pour location.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) représenté par 15.000.000 (quinze millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfices reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nupropriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

- Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mars à 10 heures et pour la première fois en deux mille onze.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle



réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procèsverbal.

Titre IV. Conseil d'Administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.



Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

- Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille onze.
- **Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

- **Art. 17.** Les profits distribuables ainsi que les gains en capital de la Société doivent être distribués aux actionnaires conformément aux dispositions et aux montants minimum tels que déterminés ci-après:
 - 1. Au moins quatre-vingt-dix pour cent des profits tirés des produits locatifs et activités semblables de la Société;
- 2. Au moins cinquante pour cent des revenus dérivés des gains en capital découlant de la vente d'immeuble ou de participations dans des Filiales Qualifiées (telles que définies ci-après);
- 3. Cent pour cent des profits tirés de dividendes distribués par les Filiales Qualifiées; les dividendes distribués par les Filiales Qualifiées devront être payés dans le mois de la prise de décision des actionnaires des Filiales Qualifiées de distribuer ces dividendes.

Par Filiales Qualifiées on entend les sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont pour objet principal l'acquisition et le développement d'immeubles citadins aux fins de location et qui sont soumis à un régime réglementaire similaire à la loi espagnole 11/2009 du 27 octobre 2009 sur les SOCIMI (Sociedades cotizadas de inversion en el Mercado inmobiliario) concernant la distribution obligatoire de dividendes, d'investissements éligibles et de leviers autorisés. Les fonds collectifs et sociétés régulés d'investissement immobilier pourront également être considérés comme qualifiants en tant que Filiales Qualifiées.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.



Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 19. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le souscripteur	a souscrit et	libéré en	espèces le	es montants	ci-après indiqu	és:

Actionnaire	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'actions
Meridional Europa, S.L	31.000,-	31.000,-	31.000
Total	31.000,-	31.000,-	31.000

Chacune des 31.000 actions de la Société a été libérée par le souscripteur en entier, comme il a été certifié au notaire soussigné, de sorte que la somme de 31.000 euros est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, prend les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
- 2. Meridional Europa, S.L., comme mentionnée ci-avant, est nommé Administrateur. L'Administrateur nomme Monsieur Jesus Garcia de Ponga, avec résidence professionnelle à c/ Maria de Molina 39, 5° izquierda, E-28006 Madrid (Espagne) comme représentant permanent.
- 3. Madame Carmen María Calleja Pinilla, avec résidence professionnelle à c/Miguel Angel 16, 2° izquierda, E-28010 Madrid, est nommée commissaire aux comptes.
- 4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes s'achèvera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre deux mille onze.
 - 5. Le siège social de la Société est établi au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers

Constatation

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent

Signé: G. BERKE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007948/460.

(110008348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

BRE/Europe 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 126.963.

La fusion par absorption telles qu'envisagée entre BRE/Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxem-



bourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.963, ayant un capital social de EUR 12,500.-, constituée suivant acte reçu du Me Henri Hellinckx le 22 mars 2007, publié au Mémorial n°1148 daté du 13 juin 2007, agissant en tant que société absorbante et la société suivante:

- BRE/Europe Hôtel II Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.509, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 er août 2007, publié au Mémorial N°2301 daté du 13 octobre 2007, agissant en tant que société absorbée, dans l'acte notarié de projet de fusion du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 janvier 2010, numéro 12,

a été réalisée avec effet au 5 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Virginie Lepage.

Référence de publication: 2011023504/23.

(110028013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Butterfly Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.521.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011023509/10.

(110028445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

C 2004, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 65.348.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023510/9.

(110028130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Bugatti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.124.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 8. Dezember 2010

Am 8. Dezember 2010 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt von Herrn Franz-Joseph Paefgen als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 31. Januar 2011 angenommen.
- Herr Wolfgang Dürheimer, geboren am 20. Juni 1958 in Waltenhofen, Deutschland, mit professioneller Adresse in 2 Berliner Ring, 38440 Wolfsburg, Deutschland, wird mit Wirkung zum 1. Februar 2011 zum Mitglied und Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Gesellschaft ernannt. Das Mandat endet mit der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2011 stattfindet.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herrn Wolfgang DÜRHEIMER, Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender
- Herrn Guy HARLES, Verwaltungsratsmitglied
- Herrn Klaus LE VRANG, Verwaltungsratsmitglied

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 15. Februar 2010. Bugatti International S.A. Unterschriften

Référence de publication: 2011023508/23.

(110028141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

C 2004, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 65.348.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023511/9.

(110028134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

C 2004, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 65.348.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023512/9.

(110028156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

C.N. International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.556.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023513/9.

(110028600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 135.413.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 9 février 2011

Le Gérant Unique a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1 er février 2011 du 10, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 4, rue de la Grève L-1643 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023516/12.

(110028481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.265.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2011

Le siège social de la société est transféré au 12, Rue Léandre Lacroix, L - 1913 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

G&G Associates Sàrl

Référence de publication: 2011023517/11.

(110028154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.940.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 86.375.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 14 février 2011, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023518/14.

(110028751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Canopus Investments S.A., Société Anonyme, (anc. Gunnerston Properties S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 44.386.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2010:

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Enzo LIOTINO avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg et Monsieur Henri REITER avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Richard John GUILLAUME et Monsieur John LE MASURIER GERMAIN avec adresse professionnelle au 2, Hill Street, CI JE4 5TR ST HELIER JERSEY, JERSEY.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011023519/17.

(110028547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cofalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 26.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023524/10.

(110028819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Champignac, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 140.675.

Extrait du conseil d administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1 ^{er} février 2011.

2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Stéphane Warnier comme suit : 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011023523/16.

(110028135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Veuillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée se situe désormais à L-1331 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011023525/13.

(110028609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

C.F.M., Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.025.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023526/10.

(110028152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.025.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandate de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 juillet 2011 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023527/13.

(110028153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Datart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.225.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 17 décembre 2010

- 1. Monsieur Thierry FALQUE-PIERROTIN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 2. Messieurs Pavel BADAL, Charles BUTLER, Simon Jocelyn ENOCH, Pavel SLAMA et Victor RAGOEN ont été renouvelés dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 3. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Simon Jocelyn ENOCH est dorénavant à EC1N 6TE Londres (Royaume-Uni), 22-24, Ely Place.



Luxembourg, le 16.2.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Datart Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011023530/20.

(110028657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Datart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.225.

Les comptes annuels 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Datart Investments S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011023531/11.

(110028683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Datart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.225.

Les comptes annuels 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Datart Investments S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011023532/11.

(110028710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Deimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 103.958.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 16/02/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011023533/13.

(110028704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Dimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.655.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.



Luxembourg, le 11 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011023534/15.

(110028209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Dinagui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011023535/11.

(110028405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Dinagui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011023536/11.

(110028722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fabian Piron, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of Bain Capital Everest Manager acting in its capacity as general partner (the Manager) of Bain Capital Everest Manager Holding SCA, a société en commandite par actions organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.169 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Manager on November 29 th, 2010 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Manager pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

- I.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 3 rd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8 th, 2010 under number 1405. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 22 nd, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 22 nd, 2010 under number 2808.
- II.- The Company has an issued share capital of forty-two thousand seven hundred forty-three United States dollars and fifty cents (USD 42,743.50) represented by fully paid-up shares, consisting of:



- (a) six hundred ninety-five thousand (695,000) Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (b) six hundred ninety-five thousand (695,000) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (c) six hundred ninety-five thousand (695,000) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (d) six hundred ninety-five thousand (695,000) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (e) six hundred ninety-five thousand (695,000) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each
- (f) six hundred ninety-five thousand (695,000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (g) seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (h) seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class H Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (i) seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class I Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (j) seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class J Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (k) seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (I) seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class L Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each; and
- (m) one hundred (100) General Partner Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.
 - III.- Article 6.18 of the Articles provides as follow:

"In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorized capital of forty-six thousand five hundred United States dollars (USD 46,500.-) which will consist in a maximum of each following shares: -650,000 Class A Ordinary Shares:

- 650,000 Class B Ordinary Shares;
- 650,000 Class C Ordinary Shares;
- 650,000 Class D Ordinary Shares;
- 650,000 Class E Ordinary Shares;
- 650,000 Class F Ordinary Shares;
- 125,000 Class G Ordinary Shares;
- 125,000 Class H Ordinary Shares;
- 125,000 Class I Ordinary Shares;
- 125,000 Class J Ordinary Shares
- 125,000 Class K Ordinary Shares; and
- 125,000 Class L Ordinary Shares.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Partner may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the General Partner is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized Person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

IV.- The Manager pursuant to the Resolutions resolved to inter alia:



- 1. increase the share capital of the Company from its current amount of forty-two thousand seven hundred and forty-three United States dollars and fifty cents (USD 42,743.50) to forty-four thousand four hundred and eightythree United States dollars and ninety-four cents (USD 44,483.94) by way of the creation and issue of one hundred seventy-four thousand forty-four (174,044) new shares (the New Shares), of the following classes each having a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0,01), and having the rights and obligations of the issued shares of the Company and as stated in the Company's Articles:
 - (a) two thousand one hundred fifteen (2,115) class A ordinary shares;
 - (b) two thousand one hundred fifteen (2,115) class B ordinary shares;
 - (c) two thousand one hundred fifteen (2,115) class C ordinary shares;
 - (d) two thousand one hundred fifteen (2,115) class D ordinary shares;
 - (e) two thousand one hundred fifteen (2,115) class E ordinary shares;
 - (f) two thousand one hundred fifteen (2,115) class F ordinary shares;
 - (g) twenty-six thousand eight hundred ninety-three (26,893) class G ordinary shares;
 - (h) twenty-six thousand eight hundred ninety-three (26,893) class H ordinary shares;
 - (i) twenty-six thousand eight hundred ninety-two (26,892) class I ordinary shares;
 - (j) twenty-six thousand eight hundred ninety-two (26,892) class J ordinary shares;
 - (k) twenty-six thousand eight hundred ninety-two (26,892) class K ordinary shares; and
 - (I) twenty-six thousand eight hundred ninety-two (26,892) class L ordinary shares.
- 2. authorise and empower any lawyer of Loyens & Loeff, acting under his/her sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Manager any documents, acts, deeds, instruments, agreements, declarations, certificates, notices or statements as may be necessary, required, ancillary or useful to formalise the present capital increase in front of a Luxembourg civil law notary. This delegation of signatory power covers but is not limited to any corporate action necessary to amend the Articles, certify any extract of Resolutions or part thereof.

The New Shares have been fully subscribed as follows:

- 1. Rich Diemer, born on July 12, 1958, in New York, United States of America, residing professionally at 305 Wickham Glen Dr., Richmond, VA 23238, United States of America, subscribed for:
- (a) seven hundred fifty (750) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of seven hundred fifty thousand fifteen United States dollars (USD 750,015.-), which is allocated as follows:
 - forty-five United States dollars (USD 45.-) allocated to the share capital of the Company; and
- seven hundred forty-nine thousand nine hundred seventy United States dollars (USD 749,970.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) six thousand two hundred seventy-four (6,274) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of three hundred seventy-six United States dollars and forty-four cents (USD 376.44.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 2. Curt Shaw, born on December 9, 1958, in Hartford, Connecticut, United States of America, residing professionally at 405 Borders Court, Southlake, TX 76092, United States of America, subscribed for:
- (a) five hundred (500) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of five hundred thousand ten United States dollars (USD 500,010.-), which is allocated as follows:
 - thirty United States dollars (USD 30.-) allocated to the share capital of the Company; and
- four hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty United States dollars (USD 499,980.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) five thousand five hundred seventy-seven (5,577) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of three hundred thirty-four thousand United States dollars and sixty-two cents (USD 334.62.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 3. Paul Moyer, born on September 24, 1961, in Midland, Michigan, United States of America, residing professionally at 22806 Deforest Ridge Ln, Katy, TX 77494, United States of America, subscribed for:
- (a) seventy-five (75) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of seventy-five thousand one United States dollars and fifty cents (USD 75,001.50.-), which is allocated as follows:
 - four United States dollars and fifty cents (USD 4.50.-) allocated to the share capital of the Company; and
- seventy-four thousand nine hundred ninety-seven United States dollars (USD 74,997.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.



- (b) two thousand seven hundred eighty-nine (2,789) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred sixtyseven United States dollars and thirty-four cents (USD 167.34.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 4. Marco Levi, born on July 27, 1959, in Milan, Italy, residing professionally at Runggelmatt 19a, Wollerau, SZ, CH-8832, Switzeland, subscribed for:
- (a) two hundredfifty (200) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred thousand four United States dollars (USD 200,004.-), which is allocated as follows:
 - twelve United States dollars (USD 12.-) allocated to the share capital of the Company; and
- one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-two United States dollars (USD 199,992.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) two thousand seven hundred eighty-nine (2,789) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred sixtyseven United States dollars and thirty-four cents (USD 167.34.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 5. Jeff Denton, born on June 7, 1965, in Clare, Michigan, United States of America, residing professionally at 10086 N Whiteville Rd, Clare, Michigan 48617, United States of America, subscribed for:
- (a) forty (40) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of forty thousand United States dollars eighty cents (USD 40,000.80.-), which is allocated as follows:
 - two United States dollars forty cents (USD 2.40.-) allocated to the share capital of the Company; and
- thirty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States dollars forty cents (USD 39,998.40.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) two thousand ninety-one (2,091) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred twenty-five United States dollars and forty-six cents (USD 125.46.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 6. Catherine Maxey, born on March 6, 1966, in Media, Pennsylvania, United States of America, residing professionally at 607 E Chapel Ln, Midland, Michigan 48642, United States of America, subscribed for:
- (a) forty (40) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of forty thousand United States dollars eighty cents (USD 40,000.80.-), which is allocated as follows:
 - two United States dollars forty cents (USD 2.40.-) allocated to the share capital of the Company; and
- thirty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States dollars forty cents (USD 39,998.40.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) one thousand three hundred ninety-four (1,394) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of eighty-three United States dollars and sixty-four cents (USD 83.64.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 7. John Sereda, born on March 9, 1954, in Ottawa, Canada, residing professionally at 6382 E Evening Glow Dr., Scottsdale, Arizona 85266, United States of America, subscribed for two thousand four hundred forty (2,440) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0,01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred forty-six United Stated dollars forty cents (USD 146.40) which is allocated to the share capital of the Company.
- 8. Ralf Irmert, born November 4, 1958, In Bergstaedt, Germany, residing professionally at Heinrich-von-Kleist-Str. 15, Markkleeberg, Sachsen, 04416, Germany, subscribed for four hundred eighteen (418) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0,01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five United Stated dollars eight cents (USD 25.08) which is allocated to the share capital of the Company.
- 9. Frans Kempenaars, born on September 16, 1956, in Tiburg, The Netherlands, residing professionally at La Traviata 7, St. Jansteen, 4564ER, The Netherlands, subscribed for:
- (a) one hundred twenty (120) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred twenty thousand two United States dollars forty cents (USD 120,002.40.-), which is allocated as follows:
 - seven United States dollars twenty cents (USD 7.20.-) allocated to the share capital of the Company; and



- one hundred nineteen thousand nine hundred ninety-five United States dollars twenty cents (USD 119,995.20.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) five hundred fifty-eight (558) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of thirty-three United States dollars forty-eight cents (USD 33.48.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 10. Philippe Knaub, born on March 4, 1962, in Hericourt, France, residing professionally at Sonnenbergstrasse 13, Adliswil, Zurich, CH-8134, Switzerland, subscribed for:
- (a) one hundred (100) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred thousand two United States dollars (USD 100,002.-), which is allocated as follows:
 - six United States dollars (USD 6.-) allocated to the share capital of the Company; and
- ninety-nine thousand nine hundred ninety-six United States dollars (USD 99,996.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) two hundred seventy-nine (279) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of sixteen United States dollars seventy-four cents (USD 16.74.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 11. Christian Page, born on April 8, 1958, in Fribourg, Switzerland, residing professionally at Stutzstrasse 26, Schindelegi, CH-8834, Switzerland, subscribed for:
- (a) fifty (50) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of fifty thousand one United States dollars (USD 50,001.-), which is allocated as follows:
 - three United States dollars (USD 3.-) allocated to the share capital of the Company; and
- forty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States dollars (USD 49,998.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) four hundred eighteen (418) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five United States dollars eight cents (USD 25.08.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 12. Andon Samurkas, born on October 15, 1960, Istanbul, Turkey, residing professionally at 53618 Oakview Drive, Shelby Twp, Michigan 48315, United States of America, subscribed for:
- (a) thirty (30) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of thirty thousand United States dollars sixty cents (USD 30,000.60.-), which is allocated as follows:
- one United States dollars eighty cents (USD 1.80.-) allocated to the share capital of the Company; and -twenty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States dollars eighty cents (USD 29,998.80.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) two hundred seventy-nine (279) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of sixteen United States dollars seventy-four cents (USD 16.74.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 13. Tim Thomas, born on May 21, 1966, in Youngstown, Ohio, United Stated of America, residing professionally at 701 Grand Mountain Dr., Chattanooga, Tennessee 37421, United States of America, subscribed for:
- (a) twenty (20) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand United States dollars forty cents (USD 20,000.40.-), which is allocated as follows:
 - one United States dollars twenty cents (USD 1.20.-) allocated to the share capital of the Company; and
- nineteen thousand nine hundred ninety-nine United States dollars twenty cents (USD 19,999.20.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) four hundred eighteen (418) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five United States dollars eight cents (USD 25.08.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 14. Peter Whitmore, born on April 28, 1964, in Carshalton, Surrey, England, residing professionally at Brunnenwies-liweg 8, Horgen, Zurich, CH8810, Switzeland, subscribed for:



- (a) one hundred fifty (150) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred fifty United States dollars three cents (USD 150,003.-), which is allocated as follows:
 - nine United States dollars (USD 9.-) allocated to the share capital of the Company; and
- one hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-four United States dollars (USD 149,994.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) four hundred eighteen (418) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five United States dollars eight cents (USD 25.08.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 15. Dieter Bellgardt, born on May 17, 1954, in Bad Hersfeld, Germany, residing professionally at Graefestr. 5, Halle, Schsen-Anhalt, 06110, Germany, subscribed for:
- (a) twenty (20) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand United States dollars forty cents (USD 20,000.40.-), which is allocated as follows:
 - one United States dollars twenty cents (USD 1.20.-) allocated to the share capital of the Company; and
- nineteen thousand nine hundred ninety-nine United States dollars twenty cents (USD 19,999.20.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) two hundred seventy-nine (279) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of sixteen United States dollars seventy-four cents (USD 16.74.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 16. Scott Moore, born on November 6, 1963, in Mansfield, Ohio, United States of America, residing professionally at 1600 Settlers Passage, Midland, Michigan 48642, United States of America, subscribed for:
- (a) twenty (20) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand United States dollars forty cents (USD 20,000.40.-), which is allocated as follows:
 - one United States dollars twenty cents (USD 1.20.-) allocated to the share capital of the Company; and
- nineteen thousand nine hundred ninety-nine United States dollars twenty cents (USD 19,999.20.-) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- (b) four hundred eighteen (418) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five United States dollars eight cents (USD 25.08.-) which is allocated to the share capital of the Company.
- 17. Chris Pappas, born on August 3, 1955, in Providence, Rhode Island, United States of America, residing professionally at 615 East Drive, Sewickley, PA 15143, United States of America, subscribed for fifty-four (54) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to H of the Company and fifty-three (53) shares of each of the ordinary classes of shares going from I to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of three United States dollars twenty cents (USD 3.20) which is allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been entirely paid up by contributions in cash in a total amount of two million one hundred sixteen thousand six hundred fifty-five United States dollars and eighty-four cents (USD 2,116,655.84) made by the subscribers, above-mentionned from 1 to 17 included, to the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary.

- V.- As a result of the above, the Manager has resolved to amend article
- 6.1. of the Articles which should now be read as follows:
- " **6.1.** Subscribed Capital The subscribed capital of the Company is set at forty-four thousand four hundred eighty-three United States dollars and ninety-four cents (USD 44,483.94) represented by fully paid-up shares, consisting of:
- (a) six hundred ninety-seven thousand one hundred fifteen (697,115) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (b) six hundred ninety-seven thousand one hundred fifteen (697,115) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (c) six hundred ninety-seven thousand one hundred fifteen (697,115) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (d) six hundred ninety-seven thousand one hundred fifteen (697,115) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (e) six hundred ninety-seven thousand one hundred fifteen (697,115) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each



- (f) six hundred ninety-seven thousand one hundred fifteen (697,115) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (g) forty-four thousand two hundred sixty-eight (44,268) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (h) forty-four thousand two hundred sixty-eight (44,268) Class H Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (i) forty-four thousand two hundred sixty-seven (44,267) Class I Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (j) forty-four thousand two hundred sixty-seven (44,267) Class J Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (k) forty-four thousand two hundred sixty-seven (44,267) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- (I) forty-four thousand two hundred sixty-seven (44,267) Class L Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each; and
- (m) one hundred (100) General Partner Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to any or all classes of shares as set out above and to which any premium paid on any shares in addition to its par value is transferred. The amount of the premium accounts may be used for the purpose of the redemption of any class(es) of shares as per article 6.15 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to two thousand four hundred euro (EuR 2,400).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil de gérance de Bain Capital Everest Manager, agissant en sa qualité d'associé commandité (le Gérant) de Bain Capital Everest Manager Holding SCA., une société en commandite par actions organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.169 (la Société), conformément aux décisions prises par le Gérant le 29 novembre 2010 (les Décisions).

Une copie des Décisions, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Gérant conformément aux Décisions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 juin 2010, numéro 1405. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 octobre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 décembre 2010 sous le numéro 2808.
- II.- La Société a un capital social émis d'un montant de quarante-deux mille sept cent quarante-trois dollars américains et cinquante cents de dollar américain (USD 42.743,50,-) représenté par:
- (a) six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;



- (b) six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (c) six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (d) six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (e) six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (f) six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (g) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (h) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (i) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune;
- (j) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (k) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe K ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (I) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe L ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et
 - (m) 100 Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.
 - III.- L'article 6.18 des Statuts stipule ce qui suit:

«Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de quarante-six mille cinq cents dollars américains (USD 46.500,-) qui sera composé du maximum de chacune des actions suivantes:

- 650.000 Actions Ordinaires de Classe A;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe B;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe C;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe D;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe E:
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe F:
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe G;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe H;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe I;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe I;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe K; et
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe L.

Pendant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé dans le Luxembourg Official Gazette, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant en sorte que la Société émette des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises selon les modalités et conditions générales que l'Actionnaire Commandité peut à sa propre discrétion déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, comme déterminer le moment et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure la libération des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire ou par des actifs autres que numéraire. Sauf décision contraire des actionnaires, au moment de la réalisation du capital autorisé en totalité ou partiellement, l'Actionnaire Commandité est expressément autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment habilité ou à tout agent de la Société ou à toute autre Personne dûment habilitée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et de réception de la libération pour les nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces montants d'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée selon la forme légale exigée par l'Actionnaire Commandité, le présent article est, par conséquent, à adapter.»

- IV. Le Gérant, conformément aux Décisions, a décidé inter alia:
- 1. d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-deux mille sept cent quarante-trois dollars américains et cinquante cents de dollar américain (USD 42.743,50,-) à quarante-quatre mille quatre cent quatre-



vingt-trois dollars américains et quatre-vingt-quatorze cents (USD 44.483,94) par la création et l'émission de cent soixante-quatorze mille quarante-quatre (174.044) nouvelles actions (les Nouvelles Actions) des classes suivantes, chacune ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01), et ayant les même droits et obligations que les actions déjà émises de la Société indiqués dans les Statuts de la Société:

- (a) deux mille cent quinze (2.115) Actions Ordinaires de Classe A;
- (b) deux mille cent quinze (2.115) Actions Ordinaires de Classe B;
- (c) deux mille cent quinze (2.115) Actions Ordinaires de Classe C;
- (d) deux mille cent quinze (2.115) Actions Ordinaires de Classe D;
- (e) deux mille cent quinze (2.115) Actions Ordinaires de Classe E;
- (f) deux mille cent quinze (2.115) Actions Ordinaires de Classe F;
- (g) vingt-six mille huit cent quatre-vingt-treize (26.893) Actions Ordinaires de Classe G;
- (h) vingt-six mille huit cent quatre-vingt-treize (26.893) Actions Ordinaires de Classe H;
- (i) vingt-six mille huit cent quatre-vingt-douze (26.892) Actions Ordinaires de Classe I;
- (j) vingt-six mille huit cent quatre-vingt-douze (26.892) Actions Ordinaires de Classe J;
- (k) vingt-six mille huit cent quatre-vingt-douze (26.892) Actions Ordinaires de Classe K; et
- (I) vingt-six mille huit cent quatre-vingt-douze (26.892) Actions Ordinaires de Classe L.
- 2. d'autoriser et de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff, agissant sous sa seule signature, d'exécuter et signer pour le compte du Gérant tous documents, actes, instruments, contrats, déclarations, certificats, mentions ou déclarations jugés nécessaires, requis ou auxiliaires ou utiles afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de Luxembourg. Cette délégation de pouvoir de signature couvre mais n'est pas limitée à toute action juridique pour modifier les Statuts, certifier tout extrait des Décisions ou une partie de ces dernières.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:

- 1. Rich Diemer, né le 22 juillet 1958 à New York, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située au 305, Wickham Glen Dr., Richmond, VA 23238, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) sept cent cinquante (750) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent cinquante mille quinze dollars américains (USD 750.015,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - quarante-cinq dollars américains (USD 45,-) affectés au capital social de la Société; et
- sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 749.970,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) six mille deux cent soixante-quatorze (6.274) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante seize dollars américains et quarante-quatre cents de dollar américain (USD 376,44,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 2. Curt Shaw, né le 9 décembre 1958 à Hartford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située à 405, Borders Court, Southlake, TX 76092, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) cinq cents (500) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille dix dollars américains (USD 500.010,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - trente dollars américains (USD 30,-) affectés au capital social de la Société; et
- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dollars américains (USD 499.980,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) cinq mille cinq cent soixante-dix-sept (5.577) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent trente-quatre dollars américains et soixante-deux cents de dollar américain (USD 334,62,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 3. Paul Moyer, né le 24 septembre 1961 à Midland, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située au 22806 Deforest Ridge Ln, Katy, TX 77494, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) soixante quinze (75) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de soixante quinze mille un dollars américains et cinquante cents de dollar américain (USD 75.001,50,-) qui est affecté de la manière suivante:
- quatre dollars américains et cinquante cents de dollar américain (USD 4,50,-) affectés au capital social de la Société; et



- soixante quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 74.997,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) deux mille sept cent quatre-vingt-neuf (2.789) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-sept dollars américains et trente-quatre cents de dollar américain (USD 167,34,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 4. Marco Levi, né le 27 juillet 1959 à Milan, Italie, dont la résidence professionnelle est située à Runggelmatt 19a, Wollerau, SZ, CH-8832, Suisse, a souscrit à:
- (a) deux cents (200) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent mille quatre dollars américains (USD 200.004,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - douze dollars américains (USD 12,-) affectés au capital social de la Société; et
- cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars américains (USD 199.992,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) deux mille sept cent quatre-vingt-neuf (2.789) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-sept dollars américains et trente-quatre cents de dollar américain (USD 167,34,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 5. Jeff Denton, né le 7 juin 1965 à Clare, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située à 10086 N Whiteville Rd, Clare, Michigan 48617, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) quarante (40) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante mille dollars américains et quatre-vingts (USD 40.000,80,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - deux dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 2,40,-) affectés au capital social de la Société; et
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 39.998,40,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) deux mille quatre-vingt-onze (2.091) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-cinq dollars américains et quarante-six cents de dollar américain (USD 125,46,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 6. Catherine Maxey, née le 6 mars 1966 à Media, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située au 607 E Chapel Ln, Midland, Michigan 48642, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) quarante (40) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante mille dollars américains et quatre-vingts cents de dollar américain (USD 40.000,80,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - deux dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 2,40,-) affectés au capital social de la Société; et
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 39.998,40,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) mille trois cent quatre-vingt quatorze (1.394) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingttrois dollars américains et soixante-quatre cents de dollar américain (USD 83,64,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 7. John Sereda, né le 9 mars 1954 à Ottawa, Canada, dont la résidence professionnelle est située à 6382 E Evening Glow Dr., Scottsdale, Arizona 85266, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à deux mille quatre cent quarante (2.440) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-six dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 146,40,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 8. Ralf Irmert, né le 4 novembre 1958 à Bergstaedt, Allemagne, dont la résidence professionnelle est située à Heinrich-von-Kleist-Str. 15, Markkleeberg, Sachsen, 04416, Allemagne, a souscrit à quatre cent dix-huit (418) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq dollars américains et huit cents de dollar américain (USD 25,08,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 9. Frans Kempenaars, né le 16 septembre 1956 à Tiburg, Pays-Bas, dont la résidence professionnelle est située à La Traviata 7, St. Jansteen, 4564ER, Pays-Bas, a souscrit à:



- (a) cent vingt (120) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt mille deux dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 120.002,40,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - sept dollars américains et vingt cents de dollar américain (USD 7,20,-) affectés au capital social de la Société; et
- cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt quinze dollars américains et vingt cents de dollar américain (USD 119.995,20,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) cinq cent cinquante-huit (558) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente-trois dollars américains et quarante-huit cents de dollar américain (USD 33,48,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 10. Philippe Knaub, né le 4 mars 1962 à Hericourt, France, dont la résidence professionnelle est située à Sonnenbergstrasse 13, Adliswil, Zurich, CH-8134, Suisse, a souscrit à:
- (a) cent (100) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent mille deux dollars américains (USD 100.002,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - six dollars américains (USD 6,-) affectés au capital social de la Société; et
- quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt seize dollars américains (USD 99.996,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) deux cent soixante-dix-neuf (279) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de seize dollars américains et soixante quatorze cents de dollar américain (USD 16,74,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 11. Christian Page, né le 8 avril 1958 à Fribourg, Suisse, dont la résidence professionnelle est située à Stutzstrasse 26, Schindelegi, CH-8834, Suisse, a souscrit à:
- (a) cinquante (50) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille un dollars américains (USD 50.001,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - trois dollars américains (USD 3,-) affectés au capital social de la Société; et
- quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit dollars américains (USD 49.998,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) quatre cent dix-huit (418) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq dollars américains et huit cents de dollar américain (USD 25,08,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 12. Andon Samurkas, né le 15 octobre 1960 à Istanbul, Turquie, dont la résidence professionnelle est située au 53618 Oakview Drive, Shelby Twp, Michigan 48315, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) trente (30) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille dollars américains et soixante cents de dollar américain (USD 30.000,60,-) qui est affecté de la manière suivante:
- un dollars américains et quatre-vingts cents de dollar américain (USD 1,80,-) affectés au capital social de la Société;
- vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et quatre-vingts cents de dollar américain (USD 29.998,80,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) deux cent soixante-dix-neuf (279) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de seize dollars américains et soixante quatorze cents de dollar américain (USD 16,74,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 13. Tim Thomas, né le 21 mai 1966 à Youngstown, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située au 701, Grand Mountain Dr., Chattanooga, Tennessee 37421, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) vingt (20) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt mille dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 20.000,40,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - un dollar américain et vingt cents de dollar américain (USD 1,20,-) affectés au capital social de la Société; et



- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf dollars américains et vingt cents de dollar américain (USD 19.999,20,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) quatre cent dix-huit (418) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq dollars américains et huit cents de dollar américain (USD 25,08,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 14. Peter Whitmore, né le 28 avril 1964 à Carshalton, Surrey, Angleterre, dont la résidence professionnelle est située à Brunnenwiesliweg 8, Horgen, Zurich, CH-8810, Suisse, a souscrit à:
- (a) cent cinquante (150) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante mille trois dollars américains (USD 150.003,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - neuf dollars américains (USD 9,-) affectés au capital social de la Société; et
- cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 149.994,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) quatre cent dix-huit (418) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq dollars américains et huit cents de dollar américain (USD 25,08,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 15. Dieter Bellgardt, né le 17 mai 1954 à Bad Hersfeld, Allemagne, dont la résidence professionnelle est située à Graefestr. 5, Halle, Schsen-Anhalt, 06110, Allemagne, a souscrit à:
- (a) vingt (20) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt mille dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 20.000,40,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - un dollar américain et vingt cents de dollar américain (USD 1,20,-) affectés au capital social de la Société; et
- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et vingt cents de dollar américain (USD 19.999,20,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) deux cent soixante dix-neuf (279) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de seize dollars américains et soixante-quatorze cents de dollar américain (USD 16,74,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 16. Scott Moore, né le 6 novembre 1963 à Mansfield, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située à 1600 Settlers Passage, Midland, Michigan 48642, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à:
- (a) vingt (20) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt mille dollars américains et quarante cents de dollar américain (USD 20.000,40,-) qui est affecté de la manière suivante:
 - un dollar américain et vingt cents de dollar américain (USD 1,20,-) affectés au capital social de la Société; et
- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et vingt cents de dollar américain (USD 19.999,20,-) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- (b) quatre cent dix-huit (418) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq dollars américains et huit cents de dollar américain (USD 25,08,-) qui est affecté au capital social de la Société.
- 17. Chris Pappas, né le 3 août 1955 à Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située à 615 East Drive, Sewickley, PA 15143, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à cinquante-quatre (54) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à H de la Société et cinquante-trois (53) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de I à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois dollars américains et vingt cents de dollar américain (USD 3,20,-) qui est affecté au capital social de la Société.

Les Nouvelles Actions ont été libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent seize mille six cent cinquante-cinq dollars américains et quatre-vingt-quatre cents de dollar américain (USD 2.116.655,84,-) par les souscripteurs mentionnés ci-dessus des points 1. à 17. inclus, à la Société, conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.



- V. En conséquence de ce qui précède, le Gérant a décidé de modifier l'article 6 .1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- « **6.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars américains et quatre-vingt quatorze cents de dollar américain (USD 44.483,94) représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:
- (a) six cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quinze (697.115) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (b) six cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quinze (697.115) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (c) six cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quinze (697.115) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (d) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quinze (697.115) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (e) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quinze (697.115) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (f) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quinze (697.115) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (g) quarante-quatre mille deux cent soixante-huit (44.268) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (h) quarante-quatre mille deux cent soixante-huit (44.268) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (i) quarante-quatre mille deux cent soixante-sept (44.267) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune;
- (j) quarante-quatre mille deux cent soixante-sept (44.267) Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (k) quarante-quatre mille deux cent soixante-sept (44.267) Actions Ordinaires de Classe K ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (I) quarante-quatre mille deux cent soixante-sept (44.267) Actions Ordinaires de Classe L ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et
 - (m) cent Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui peuvent être reliés à une ou à toutes les classes d'actions comme exposées ci-dessus et dans lesquelles toute prime d'émission payée sur les parts en plus de leur valeur sera transférée. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé en vue du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'actions conformément à l'article 6.15 des Statuts afin de compenser toute perte nette réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante, connue du notaire part son nom, prénom statut civil et résidence, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Piron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1227. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008209/708.

(110009604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.



Domaine des Cheras, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 148.733.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 16/02/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011023537/13.

(110028705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Eurocom Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023543/10.

(110028366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Suite à la démission de Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société le 5 octobre 2010, PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023544/14.

(110028439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Etna, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.202.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023546/9.

(110028149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Extensa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.621.

Extrait de la décision circulaire émise par le conseil d'administration en date du 11 février 2011

- Ayant été informé de la démission de Monsieur Daniel GEERTS de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société avec effet au 20 novembre 2010, les membres restants du conseil d'administration décident de ne pas pourvoir à son remplacement.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023545/13.

(110028186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Etna, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.202.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023547/9.

(110028150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Etna, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.202.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023548/9.

(110028151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Etoile Deuxième S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 241.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.119.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 février 2011 au siège de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:
- * Monsieur Benoît PESCATORE, de sa fonction de gérant;
- De nommer comme nouveau gérant avec effet immédiat:
- * Madame Katia PANICHI, résidant professionnellement 2, Place Winston L-2014 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Etoile Deuxième S.à.r.l. Société à Responsabilité Limitée

Société Européenne de Banque S.A.

Signatures

Agent administratif

Référence de publication: 2011023549/20.

(110028461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Eschborn I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.686.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 janvier 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Nigel Gamble, né le 22 juin 1960 à Manchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 122 Wigmore Street, London WIU 3RX, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 31 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 2 février 2011. Pour extrait analytique conforme Alexandra Petitjean Gérant

Référence de publication: 2011022161/17.

(110026239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011023399/13.

(110027882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Newlux Patrimoine Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 94.627.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 10 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société NEWLUX PATRIMOINE INVESTISSEMENTS SàRL inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.627

Le même jugement a nommé juge commissaire Jean Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme Lionel GUETH-WOLF Le liquidateur

Référence de publication: 2011023402/19.

(110027688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Nova Ban Corporation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 40.588.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 10 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société NOVA BAN CORPORATION Luxembourg SA inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.588

Le même jugement a nommé juge commissaire Jean Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 4 mars 2011.



Pour extrait conforme Lionel GUETH-WOLF Le liquidateur

Référence de publication: 2011023403/19.

(110027690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.082.695,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.853.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 février 2011.

En date du 8 février 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christopher Ortega, en tant que gérant de type A de la Société et ce avec effet rétroactif au 4 février 2011.
- de nommer William R. Brown, gérant, né le 24 mars 1981 au Texas, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au One Lafayette Place, 06830, Greenwich, Connecticut, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de type A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 4 février 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de type A:

- William R. Brown
- Neil Hartley

Gérants de type B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011023806/25.

(110027959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Kompass Venture Capital S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.477.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2010 que:

- Les mandats des Administrateurs sortants:
- * M. Dario COLOMBO, expert-comptable, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à 39, Via Clemente Maraini, CH-6902 Lugano, SUISSE;
 - * M. Fernand HEIM, directeur financier;
 - * M. Marc SCHMIT, chef-comptable;

Tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- ainsi que le Commissaire aux comptes sortant:
- * CHESTER-CLARK Limited, Commissaire aux comptes, avec siège social, 17, Percy Place, Dublin 4, IRLANDE.

ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans dans leurs fonctions respectives. Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2011023609/21.

(110028635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck